

Marie Moret à Jules Édouard Baré, 31 août 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 1 p. (107r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Jules Édouard Baré, 31 août 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/11/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52757>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [31 août 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Baré, Jules Édouard \(1854-1914\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

RésuméEnvoie une liste d'articles. Précise que Doyen la seconde davantage pour *Le Devoir*.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées[Doyen, Pierre-Alphonse \(1837-1895\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

107

Guise Familistère 31 août 88

Monsieur Baré,

Je vous envoie par M. Doyen, les articles suivants pour le Dérair du 9 yb^{re}.

- Législation internationale sur le travail -
- Le plébiscite des chevaliers du travail.
- Les écoles du commerce -
- L'Eglise et l'Etat (pensée de M. Gadin)
- Trois cours d'or (suite et fin)

Je me suis entendue avec M. Doyen pour qu'il me seconde davantage au Dérair. Vous voudrez donc bien, aussitôt les épreuves tirées et à mesure qu'elles seront prêtes, les lui donner avec les manuscrits originaux, pour qu'il les revise et corrige, me les remette en suite et que d'accord avec lui j'arrête la mise en page, en nous mettant en avance le plus possible.

Veuillez agréer, Monsieur, mes
civilités distinguées

Marie Gadin